

Annexe 3

DEFRAIEMENTS 2022-2023

Cette annexe s'adresse à tout bénévole œuvrant pour le Comité Poitou Charentes, que ce soit en tant qu'arbitre, ramasseur, teneur de tableau, etc., mais aussi pour tout représentant du Comité (membre du bureau ou personne mandatée par le bureau)

Indemnités Bénévoles		Observations
Conducteur	0.25 €/km AR (même tarif que la FFSc décidé en CA) Départ du domicile jusqu'au centre le plus proche sauf sur demande du comité	Privilégier le co-voiturage Distance « via Michelin » la plus courte
1/2 journée	Défraiement casse-croûte 10 €	<u>Minimum :</u>
Journée	Défraiement repas 15 €	15 joueurs en 3mn
2 jours consécutifs	Défraiement repas 15 € Défraiement hébergement 60 € et repas du soir 15€*	10 joueurs en 2mn 5 joueurs en 1mn
*(sur présentation de justificatifs)		
Les clubs organisant les épreuves fédérales ne seront pas indemnisés par le comité		
CA des présidents à Paris	Moitié du billet de train	L'autre moitié est payée par la FFSc
CA des délégués scolaires	Moitié du billet de train	L'autre moitié est payée par la FFSc
Réunion des nouveaux Présidents	Moitié du billet de train	L'autre moitié est payée par la FFSc
Finale concours scolaire	Billet de train des lauréats et du délégué scolaire	
Membre du bureau et mandataires	0.25 €/km AR (même tarif que la FFSc décidé en CA) Départ du domicile	

Il serait souhaitable que les clubs indemnisent les frais de leur président (ou représentant) pour les réunions du CA et AG

Les indemnités ci-dessus seront versées aux clubs sur présentation de la feuille d'arbitrage remplie par le responsable du centre. Le club reversera aux intéressés la part leur revenant. S'il n'y a qu'un seul bénéficiaire par club, le comité lui adressera directement le règlement.